

POLICULTURES

Janvier-février 2015 La LETTRE DES POLITIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

Numéro 189

page 4 > l'organisation du territoire devant le Parlement, page 5 > La chronique de Jacques Bertin : je suis moi, page 6 > Intermittence : des avancées décisives ?, page 7 > Le Château de Fontainebleau a son schéma directeur, page 8 > le musée Gustave Moreau retrouve sa jeunesse, page 9 > les éditions Frédéric Pajak à la Halle Saint-Pierre, page 10 > cinéma : la célébration de l'ultra-court, page 10 > une bonne année pour les salles, page 11 > Un mois culturel en bref, page 12 > Note de lecture : une politique symbolique républicaine.

ÉDUCUER

Voilà qu'on revient, après le choc, aux choses essentielles, et donc à l'éducation. Et à l'égalité. Dont l'égalité des territoires. Et que, dans cette grande remise en question, ce grand retour aux fondamentaux, on parle aussi (un peu seulement) de culture.

L'école sera celle de la République. On n'y expliquait pas assez bien la laïcité : ce sera fait. On n'y enseignait pas avec assez de force la langue française : ce sera fait. L'éducation dite "artistique et culturelle"? Si on se mettait à y penser sérieusement, c'est-à-dire si les principaux ministères concernés se mettaient autour de la table ? Cela semble en train de se faire.

On a les outils, et les savoir-faire, depuis le temps qu'on en parle, qu'on expérimente, et qu'on élabore des plans abandonnés par les gouvernements suivants. On n'est pas si mal placés, aujourd'hui. L'école a ses enseignants et ses modes de coopération avec les artistes et les institutions, et la réforme tant décriée des rythmes scolaires donne un cadre pour l'intervention de ceux qu'on avait un peu sacrifiés ces dernières années, les fédérations d'éducation populaire et les associations. Or si la remise en question de ces dernières semaines a démontré quelque chose, c'est bien que la vivante société française doit tirer parti à la fois d'institutions publiques fortes et d'un monde associatif

suite page 12

ET MAINTENANT ?

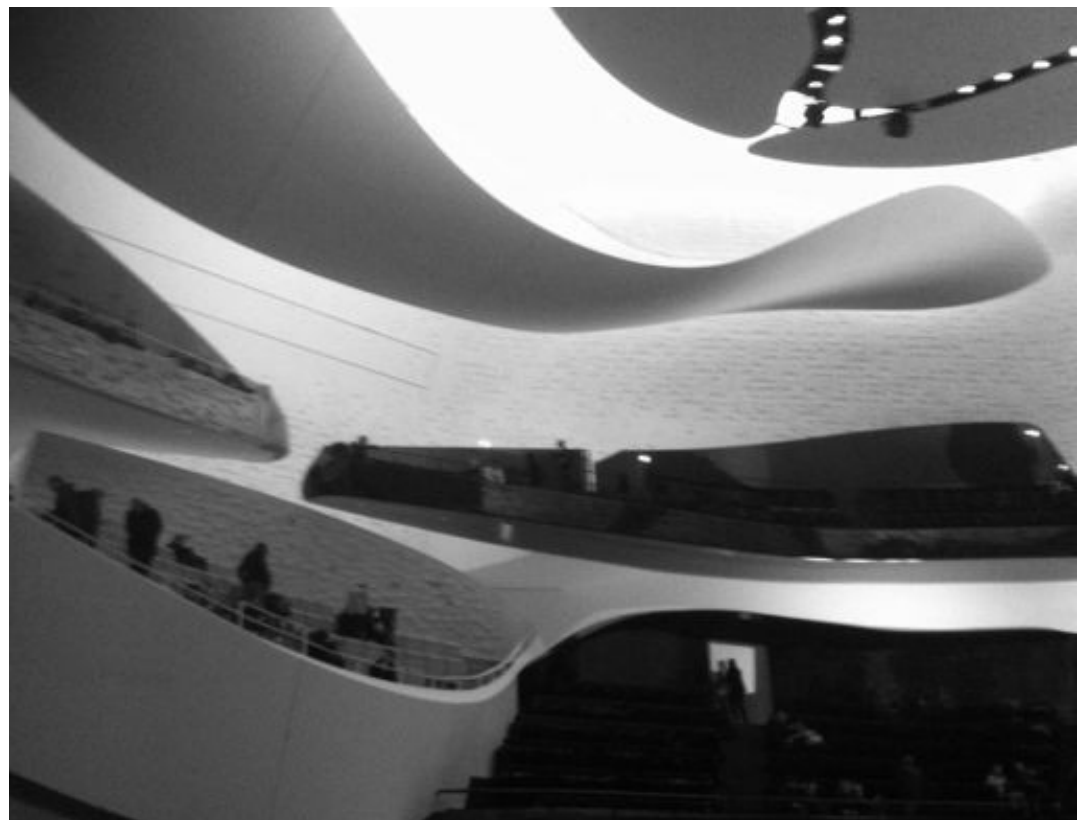
Un mois charnière pour la France, assommée et réveillée par ce qui lui est arrivé : la haine bête et brutale qui tue, et la marche historique qui a suivi.

Avec ces événements, le pays n'a découvert ni les problèmes ni les solutions. Il a dit, peut-être, sa détermination à défendre ce à quoi il tenait sans trop le savoir : lui-même, et la liberté de dire, avec son vieux fond voltairien qui le fait ennemi de la censure.

simples, qui avaient été délaissées alors que seuls semblaient compter les comptes : l'éducation, la citoyenneté, l'attention aux inégalités territoriales... Le ministère de la culture, pour sa part, s'est souvenu de ses fondamentaux, ceux qui sont censés diriger son action depuis Malraux : le partage de l'art, le soutien à la création ; et ce que les années ont amené : l'éducation artistique, une coopération étroite avec les collectivités territoriales.

Lire pages 2 et 3

Les pouvoirs publics ont réagi en revenant aux choses



Un double défi pour la Philharmonie de Paris, la grande salle de concert qui vient enfin d'ouvrir porte de Pantin : l'excellence internationale et la démocratisation de l'accès (page 11)

ET MAINTENANT ? LA CULTURE DANS L'APRÈS...

Le mois de janvier exceptionnel vécu par la France va-t-il changer les perspectives ? de quelles inflexions est-il porteur ?

Est-ce que ce début d'année exceptionnel va changer le cours des politiques, notamment culturelles, et dans quel sens ? S'il est trop tôt pour le dire, il reste ce que les responsables ont, après les tragédies traversées, dit ou annoncé.

Quelques minutes seulement avant l'assassinat de l'équipe de Charlie Hebdo, le Premier ministre recevant le rapport attendu sur l'intermittence, annonçait que le budget de la culture serait préservé cette année et augmenté à partir de l'an prochain. Manière de tarir la source de mécontentements bruyants ? reste que, même avant les attentats, le gouvernement avait fini par envoyer le signal que la culture devait être parmi les priorités. Quand ils sont survenus, la dimension culturelle de la réponse est vite arrivée au premier plan.

Quels contenus pour des politiques culturelles à l'aune de la gravité du traumatisme ? Un peu réorientés, si l'on en croit les discours tenus depuis. On lira page 3 comment le ministère de la culture choisit de revenir à ses fondamentaux, insistant notamment sur l'impératif de démocratisation, que la fascination pour les industries et le marketing avaient un peu fait passer au second rang. On verra dans les prochains mois si ce rappel à l'essentiel sera suivi d'effets. On le verra en particulier pour l'éducation artistique, promesse récurrente,

objet de tous les discours mais qui, même dans les années récentes, a manqué de vigueur dans l'exécution. La ministre de la culture et la ministre de l'éducation nationale ont engagé une étroite concertation. Najat Vallaud-Belkacem a de son côté réagi vite en annonçant qu'elle allait faire une place élargie à l'éducation citoyenne et à la lutte contre les inégalités,

mais aussi à l'enseignement du français, base de la citoyenneté.

Ceci pose la question des rythmes scolaires, et des activités péri-scolaires. Et, par ce biais, celle de la place des associations et de l'éducation populaire dans la prise en charge des activités culturelles et sportives après le temps scolaire. La réforme Peillon, qui a eu tant de mal à se mettre en place, pour de bonnes et de mauvaises raisons, offre un cadre précieux pour cette mobilisation. C'est un dossier auquel s'attache Pascal Kanner, ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports. Il situe l'action culturelle dans le champ plus vaste du vivre ensemble, thème sur lequel il annonçait, en présentant ses vœux à la presse, "une mobilisation très forte". Parlant des quartiers prioritaires de la politique de la ville, il fixe pour objectif d'en faire "des quartiers qui font envie", avec le retour des services publics, et "plus d'éducation populaire, plus de sport, plus d'engagement de l'Éducation nationale". Le Premier ministre lui a demandé de lui remettre, "d'ici un mois", une proposition de plan d'action, qui sera, affirme-t-il, "une réponse de notre ministère, mais qui mobilisera aussi les autres ministères". Un comité interministériel de lutte contre les inégalités aura lieu début mars, avait déjà annoncé le Premier ministre lors de la présentation des mesures concernant l'éducation nationale.

Dans tout cela, on le constate, rien de révolutionnaire, comme si on ne pouvait que constater qu'on sait depuis longtemps dans quelles directions doivent s'orienter des politiques de réduction des fractures sociales et culturelles. Depuis plus de trente ans, les politiques de la ville se sont enchaînées, avec parfois de bons volets culturels. Ce qui a manqué, c'est la constance, les moyens, et une volonté politique ferme et assurée. A manqué aussi une politique d'aménagement du territoire, qui aurait été attentive aux territoires ruraux aujourd'hui en crise profonde. Le moment est-il venu ?



ET MAINTENANT ?

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE REVIENT À SES FONDAMENTAUX

La présentation des vœux à la presse offre traditionnellement à un ministre un moment pour préciser sa politique et tracer quelques perspectives pour l'année qui s'ouvre. Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication, n'a pas dérogé à cette tradition, ce 19 janvier. Mais cette rentrée n'est pas comme les autres, après les événements qui ont secoué la France, et changé les perspectives. Les réponses aux défis que le pays doit affronter, on l'a beaucoup dit ces derniers jours, doivent pour une large part se situer sur le plan culturel, et c'est bien ce qu'a affirmé la ministre, forte de la décision prise par le Gouvernement avant même les tragédies des 9 et 11 janvier : l'augmentation du budget du ministère à partir de l'an prochain, après la suppression des gels auxquels le budget 2015 était soumis. Dans le contexte de rigueur budgétaire, c'est un signe fort, soulignait Fleur Pellerin.

Une augmentation pour quoi faire ? Les événements devraient contribuer à une réorientation vers les actions de démocratisation. Mais pour ce qui est de la structure générale, pas question de bouleversement. D'abord parce que le ministère est un vaisseau qui ne change pas de cap facilement, contraint qu'il est par les obligations annuelles qui n'autorisent de changements qu'à la marge (d'où l'importance

de légères marges de manœuvre apportées par les nouveaux crédits). Mais aussi parce que les grandes lignes de la politique culturelle sont fixées depuis les origines du ministère, et que la ministre n'a pu faire mieux qu'affirmer son attachement et annoncer la revitalisation des grands principes : démocratisation, soutien à la création, rayonnement international de la culture française. Ce qui a pu manquer, c'est la volonté ferme d'agir dans ce sens (il a plutôt été question, depuis le début du siècle, d'intégrer la culture dans l'économie marchande).

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Ainsi de l'éducation artistique, réaffirmée comme une priorité de la politique de démocratisation. Abandonnée par les gouvernements de droite après l'ambitieux plan Lang-Tasca, elle continue d'avancer cahin-caha. Accélération en vue ? Une « feuille de route » commune sera présentée en Conseil des ministres par Najat Vallaud-Belkacem et Fleur Pellerin, a indiqué cette dernière. Qui souhaite privilégier les apprentissages collectifs (chant choral, théâtre) facteurs de citoyenneté, ainsi que l'éducation aux media et à l'image.

La démocratisation, c'est aussi une politique d'égalité des territoires, à articuler avec les collectivités territoriales. Fleur Pellerin veut

dissiper les craintes de ceux pour qui la réforme territoriale pourrait se traduire par l'affaiblissement, voire la disparition des Directions régionales de l'action culturelle: elle tiendra ferme, assure-t-elle, sur le besoin de proximité de son administration. Elle veut par ailleurs aller plus loin qu'aujourd'hui avec les collectivités territoriales, par le biais notamment de « pactes » dont le premier a été signé le 30 janvier à Clermont-Ferrand, le deuxième à Cambrai le 2 février. Ces pactes récompenseront par un accompagnement de l'État les collectivités engagées dans l'action culturelle ; ils scellent un engagement commun pour trois ans sur le maintien d'un niveau de financement. Et l'ensemble des DRAC ont été réunies au ministère pour parler des « zones blanches » du territoire national, qu'elles soient quartiers urbains et zones rurales.

Quant à la création, rendez-vous est pris pour le projet de loi sur la création et le patrimoine, reporté de mois en mois pendant les débuts du quinquennat et qui va, enfin, être présenté en Conseil des ministres en mars, et soumis au Parlement avant la fin du semestre .

La FNCC : L'ÉCOLE, LES ASSOCIATIONS

Dans une longue déclaration rédigée dix jours après les attentats de janvier, la FNCC affirme que "C'est au plus près de chacun qu'il faut reconstruire notre imaginaire partagé". Elle déclare notamment : "C'est dans les écoles, avec les acteurs de l'Education nationale, que la puissance de tolérance des arts et de la culture pourra convaincre les jeunes, par la médiation scolaire, de l'atout que représente la diversité des approches culturelles et la densité de notre culture, dans les œuvres de ses artistes, par la

beauté de son patrimoine, de son histoire. Il faut réaliser – et non plus seulement invoquer – le maillage entre culture et éducation, revaloriser les enjeux de l'éducation artistique et culturelle, la déployer dès le primaire, mais également articuler éducation et ouverture pour les adolescents, les jeunes adultes, au collège, au lycée, à l'université.

C'est avec les milieux associatifs, les initiatives de l'éducation populaire, dans la juste reconnaissance de leur essentiel travail de

citoyenneté, mais également avec les familles qu'il faut se mobiliser. La culture peut contribuer de manière décisive à retisser le lien entre les parents et leurs enfants, entre leurs existences qui s'inventent et la communauté nationale qu'ils sont appelés à rejoindre. Le mot de culture soudain réapparaît dans la parole politique. C'est indispensable, mais c'est avec les adolescents qu'il faut en parler, parler de ses vertus démocratiques de cohésion, de solidarité, en débattre, maintenant."

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE DEVANT LE PARLEMENT

RENDEZ-VOUS

LIEUX DE FABRIQUE

Une rencontre publique autour des lieux de fabrique et d'innovation, à l'initiative de *Culture O Centre* (agence de développement culturel de la Région Centre) en partenariat avec le "37ème parallèles", lieu de fabrique ouvert depuis quelques semaines à Mettray, dans l'agglomération de Tours, et animé par un collectif de compagnies.

La rencontre s'articulera autour de trois ateliers s'appuyant sur les expériences de *Tremolino* à Nantes (lieu incubateur de projets), de *l'Usine* à Genève ("lieu autogéré à l'étranger"), de *l'Usine* à Tournefeuille, près de Toulouse (lieu de création artistique).

12 février

Contact, inscriptions :

Lucile Nouals, 02 38 68 30 77,
lucile.nouals@cultureocentre.fr

ARTS, CULTURE, MIGRATIONS

Les migrations comme sources de richesses artistiques et d'impact culturel pour les sociétés européennes : c'est le propos de la conférence organisée par l'association Les Rencontres, en collaboration avec la 18ème Biennale de danse du Val-de-Marne.

5 au 7 mars

Fontenay-sous-Bois

<http://www.lesrencontres.eu/>

Adoptée par le Sénat, la loi dite "NOTRe" va engager son parcours à l'Assemblée nationale. La culture reste une compétence partagée.

L'Assemblée nationale doit examiner à partir du 17 février le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, que le Sénat a adopté, en première lecture, le 27 janvier. Pour la culture, un sujet majeur n'était pas en question : la compétence générale, acquise depuis que le gouvernement Fillon avait dû renoncer à la remettre en cause, à la suite d'une imposante levée de boucliers. L'article 28 du projet de loi confirme cette clause de compétence partagée dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme. Il a été adopté sans

modification par le Sénat.

Cette compétence partagée doit cependant s'accorder avec la notion de chef de file, sur laquelle le Sénat a apporté sa contribution, notamment au sein de la commission des affaires culturelles. Favorable au principe, la commission estimait qu'il était trop tôt pour figer les situations, et a proposé une clause de rendez-vous "dans les domaines qui semblent d'ores et déjà propices à la désignation d'un chef de file : lecture publique, industries culturelles et créatives, enseignements artistiques et ensei-

gnement supérieur culturel."

La compétence partagée doit aussi pouvoir s'accorder, dans un but de simplification, avec la mise en place d'un guichet unique. C'est ce que prévoit, par délégation d'une collectivité à une autre, l'article 29 de la loi, pour l'octroi des aides et subventions dans les domaines de compétence partagée. Mais les collectivités territoriales peuvent aussi confier cette mission à l'État, comme l'État peut déléguer l'instruction de ses dossiers d'aide à une collectivité territoriale.

LE GRAND PARIS DEVANT "LE MAL-ÊTRE URBAIN"

L'Association internationale du Grand Paris (AIGP), constituée par les équipes d'architectes et d'urbanistes qui avaient participé à la réflexion sur le Grand Paris lancée par Nicolas Sarkozy, a présenté son programme pour 2015 quelques jours seulement après les attentats du 2 et du 9 janvier. Créé pour alimenter le débat sur l'avenir de la métropole parisienne, l'AIGP a notamment affirmé, en préambule à cette présentation : "par nos travaux, nous soutiendrons toutes les forces qui veulent converger pour construire une société forte de valeurs de progrès humain".

Son président, Pierre Mansat, s'interrogeant sur "le mal-être urbain", demandait "Au moment où on travaille sur le projet métropolitain, construire un métro

et des logements ne suffit pas. Il faut s'interroger sur le sens politique qu'on veut donner au Grand Paris".

Les travaux de l'année trouveront un nouvel éclairage après cette actualité tragique. Programmés avant, ils s'inscrivent bien, cependant, dans la question du sens politique, avec une série de séminaires internes et de débats publics centrés sur deux événements majeurs :

- la conférence mondiale sur le climat, qui doit se tenir à Paris à la fin de l'année

- la naissance en janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris

Séminaires et débats vont se dérouler jusqu'à fin juin.

Ainsi, le 29 janvier dernier : « la Conférence Climat 2015 et le Grand Paris feront-ils bon ménage ? »

et, le 5 février : « Existe-t-il un modèle européen de la métropole? Comment le local équilibre-t-il la mondialisation ? »

Le prochain débat aura lieu le 5 mars sur les questions suivantes : «Quelle place pour l'étranger dans la métropole? Construire une nouvelle utopie métropolitaine?»

L'AIGP s'est fixé sept thèmes de réflexion « aux prismes de la transition énergétique et de la réduction des inégalités » : métropole mondiale ; migrations et solidarités ; qualités et innovations urbaines et architecturales ; mobilités et habitats ; gouvernance ; risques et résilience ; nouvelle économie.

www.atelierdugrandparis.fr

LA CHRONIQUE DE JACQUES BERTIN

JE SUIS MOI !

Je n'aimais pas du tout Charlie-hebdo. Autant le dire en commençant. Expectorées les rigolades de la jeunesse, j'avais cessé de le lire il y a plusieurs décennies. Lorsque j'eus compris ceci : quoiqu'ils prétendissent être bêtes et méchants, ils étaient réellement bêtes et méchants ; c'est-à-dire : cons. Hargneux contre ceux qui n'étaient pas de leur sensibilité, insultants sans vergogne, grossiers et de mauvaise foi, comme si la grossièreté était une preuve de bonne foi.

L'humour va vers l'amitié, tandis que le sarcasme va vers la haine. Ils étaient incapables de distinguer.

L'invention du beauf, par Cabu, par exemple, fut lamentable. Elle exprimait le mépris post-68-tard du peuple par les néo-bourgeois bobos et lilis. Le peuple, tous ces Dupont-Lajoie, ces pesants, ces lourdingues, ces ringards, le peuple était méprisable...

Il est aussi de fait que tout un tas de luttes pour la liberté, la justice, la vérité étaient absentes de leurs pages. Et puis, ils avaient tous les droits, en raison même de leur statut de satiristes. Ainsi ont-ils pu insulter un de mes amis et ne publier ensuite aucun correctif : t'avais qu'à pas te trouver sous ma plume...

Il y avait des journalistes honorables dans la bande, bien sûr, et je ne vais pas ici faire l'appel et dresser mes tréteaux de la justice dans le cimetière. Je me borne à ceci, expéditif comme ils étaient : ce journal était un journal de cons. Et ne me reprochez pas de blasphémer, je vous prie...

Puis, ils ont trouvé plus cons qu'eux. Ils sont morts. Ce sont des victimes de la bêtise ; pas des héros.

Et soudain, les beaufs se lèvent et sont des millions! Vous avez vu ça, le peuple ? Nié, moqué, nullisé depuis une génération par les élites, le voilà dans la rue. Et admirable de dignité, de retenue, d'amitié, d'humour ! La " France profonde ", ainsi qu'on dit d'habitude avec mépris. T'avais rien compris, Charlie !

Les ringards ? J'en suis un ! Des fidélités dans tous les coins ; du respect pour le peuple qui m'a montré souvent, souvent, des qualités que je ne trouvais pas dans les classes supérieures ; du respect pour les provinciaux, les bouseux, pleins de l'intelligence et la dignité que je ne trouvais pas à Saint-Germain-des-Prés... Et là, tu les vois, andouille? Ils se lèvent, les beaufs, les ringards, par millions, et ils te donnent la leçon, sombre crétin : oui, l'intelligence, oui, le respect, oui tu as le droit de ricaner, oui, tu as le droit de nous

insulter, oui, nous, c'est pour l'honneur, la liberté, l'égalité, la fraternité, triple andouille !

Ca fait des années que les médiatiques leur serinent que la France est finie, qu'elle n'existe pas, que le " roman national est forclos ", que le populisme, c'est le fascisme... Puis, là, pas du tout manipulés par un plan de com' national, pas mobilisés par les dix habituels intellos de service, juste comme on va acheter le pain, ils envahissent la rue et démentent gentiment : nous sommes la France.

L'autre matin, nous étions deux-cents devant la mairie de mon bourg. Et le maire, très ému, à la fin de son discours (" *Je vais, pour terminer, dire quelque chose que je dis rarement...* ") avale un sanglot au moment de prononcer ces simples mots, à voix retenue : " ...Vive la France ! ". Eh bien, tout est là. Nous défendons Charlie et nous grinçons entre nos dents de beaufs : " Vive la France... ", imbécile !

Ce que nous défendions, ce jour-là, c'est le Droit à la connerie, que j'aimerais voir inscrit dans la Constitution. Dans ce pays, on a le droit d'être con sans se faire descendre. Je me battrais pour ça. Mais, cela dit, je ne suis pas Charlie. J'essaie de marcher à mon pas, si vous permettez. Je suis moi. Si vous permettez.

La Mahicha. Il s'est passé quelque chose d'étrange et d'historique, les 24 et 25 janvier, dans la banlieue de Nancy, à Vandœuvre. Ca s'intitulait " Rencontre de la Mahicha ". Un samedi et un dimanche de conférences et découvertes sur le thème de l'histoire de la chanson. Parlons-en.

Commençons par un avertissement : je n'écris pas ici " chanson française ", étant donné que la chanson, cet art multiséculaire, n'a pas besoin de qualificatif.

Il n'a jamais existé dans notre pays de politique ministérielle sur la chanson. Tous les ministres de la culture ont, sans aucune exception, été nuls sur ce terrain. La chanson a été cédée gratuitement et une fois pour toutes à l'industrie du loisir, à la grande distribution, il y a des décennies - et les milieux artistiques et culturels ont laissé faire avec indifférence. Cette abstention fera dans le futur l'objet des rires étonnés des historiens.

Un jour, sans plus de concertation, il fut décidé de créer un secteur des " musiques actuelles ". La chanson, ce machin démodé dont on a honte, faut



croire, en fut aussitôt banni.

La recherche ? Les musées ? Rien. Tandis qu'il existe des centaines de musées d'arts plastiques, il n'existe pas en France un seul lieu consacré à la chanson. Toutes les collections qui existent sont privées.

C'est pourquoi quelques personnes, dont le signataire de ces lignes, sont en train de se grouper, avec l'approbation chaleureuse du maire d'une ville de 30 000 habitants, pour tenter de créer - enfin ! - une " Maison de l'histoire de la chanson " (Mahicha). La première " Rencontre de la Mahicha " a été une réussite. Quatre conférences, une expo, des ponctuations chantées (1). Reste à tout faire : recevoir des collections, monter un musée et un centre d'archivage. Tout inventer.

Deux principes dirigent cette entreprise : 1) on s'intéresse à toute la chanson ; pas seulement aux vedettes ou aux succès ; 2) ce lieu sera géré par les pouvoirs publics et non les organisations commerciales professionnelles (depuis le temps, si celles-ci l'avaient voulu, elles avaient les moyens de le créer...).

Cette rencontre sera suivie d'autres activités, dont les lecteurs de Policultures seront informés.

Que dira le ministère ? Rien, une fois de plus ? Ou fera-t-il un geste, enfin, cinquante ans après le début de la grande négation historique ? La chanson restera-t-elle ce tabou immense dans le paysage national ? JB

1) Jacques Bonnadier, Martin Pénet, David Jisse, Jacques Bertin ; ponctuations par Michèle Bernard ; exposition sur Félix Leclerc, par Jean Dufour.

INTERMITTENCE : DES AVANCÉES DÉCISIVES ?

RENDEZ-VOUS

MARCEL LANDOWSKI

« Marcel Landowski : l'invention d'une politique musicale » : c'est le thème d'une journée d'étude organisée à l'occasion du centenaire de la naissance du musicien qui joua un rôle majeur dans l'organisation de la musique en France, tant pour l'enseignement que pour la diffusion. Une journée organisée par le Comité d'histoire du ministère de la culture

17 mars Paris

Inscription :
comitehistoire@culture.gouv.fr

MUSIQUE ANCIENNE :
JOURNÉE EUROPÉENNE

Troisième édition d'une manifestation qui se tient le jour anniversaire de la naissance de J.S. Bach. Concerts, conférences, ateliers, et même une plateforme de streaming, à l'initiative du REMA (Réseau européen de musique ancienne).

21 mars Toute l'Europe
www.rema-ecmn.net
<http://earlymusicday.eu/>

UN ARTISTE À L'ÉCOLE

4ème édition d'une manifestation organisée par l'association "la culture avec la copie privée", qui voit des artistes retourner dans les écoles où ils furent élèves, et dialoguer avec la nouvelle génération. Avec le double parrainage du ministère de la culture et du ministère de l'Éducation nationale.

2 février au 26 mars

Le rapport Archambault-Combexelle-Gille a tiré les leçons des échecs précédents pour offrir des pistes prometteuses, et bien accueillies

Quand la tragédie à *Charlie Hebdo* est survenue le 7 janvier, le Premier ministre venait juste, à Matignon, de s'exprimer sur la culture, à l'occasion de la remise du rapport sur l'intermittence rédigé par les trois personnalités nommées après la difficile mise en œuvre du dernier accord UNEDIC, Hortense Archambault, Jean-Denis Combexelle et Jean-Patrick Gille. Certains des propos de Manuel Valls prennent maintenant une autre tonalité : "La culture est un élément fondamental de notre société. Elle est une arme de citoyenneté qui participe à l'émancipation et à l'accomplissement des individus... c'est un élément de cohésion sociale, un formidable outil d'ouverture à l'autre, d'ouverture sur le monde".

DÉGEL

Le Premier ministre annonçait dans la foulée, pour preuve de l'importance qu'il attache à la culture, deux décisions sur le budget: le dégel des 8% de la réserve de précaution sur le budget 2015, l'augmentation du budget de la culture l'an prochain. Son intérêt se manifestait aussi par l'accueil qu'il faisait aux propositions du trio, annonçant notamment que l'intermittence serait, dès l'actuel semestre, inscrite dans la loi si le Parlement en était d'accord.

Ce nouveau rapport va-t-il marquer une avancée décisive ? Il a une première réussite à son actif, son mode d'élaboration qui lui vaut à l'arrivée une réception attentive et positive.

Les trois auteurs ont tiré les leçons des échecs précédents :

1/ impossible, constatent-ils, de réformer un régime sans l'accord des principaux intéressés. C'est pourtant ce qui s'est passé, dans le strict respect des procédures existantes, lors de la négociation et de la conclusion de l'accord du printemps dernier. Le rapport suggère donc que les partenaires sociaux gestionnaires de l'UNEDIC ne puissent pas définir les règles des annexes 8 et 10 sans les professions concernées.

LE CHIFFRAGE

2/ pas de consensus possible si on ne s'entend pas sur un chiffrage sérieux des conséquences de l'accord. Sur la base des nombreux travaux menés ces dernières années, la mission constate que les propositions des professionnels n'étaient pas nécessairement celles qui avaient le plus mauvais rapport coût -efficacité.

3/ impossible de continuer à vivre dans l'instabilité qui est le lot de l'intermittence depuis 2003. Le rapport s'intitule, montrant bien que là est l'essentiel, "bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle". Pour les auteurs, une solution sûre: "La pérennité et la sécurité du système doivent, elles, être garanties par la loi."

C'est à cette dernière proposition que le Premier ministre a décidé de répondre dès maintenant, assurant que l'existence des annexes 8 et 10 serait inscrite dans la loi "comme une composante obligatoire des conventions d'assurance-

chômage". Le Parlement en sera saisi dès ce premier semestre 2015. Le Premier ministre promet que, "dans un cadre préalablement fixé par les partenaires sociaux interprofessionnels", les partenaires sociaux représentatifs du spectacle et de l'audiovisuel "seront invités à négocier les paramètres propres au régime d'indemnisation des intermittents". Et, précise le Premier ministre, "Si un accord est trouvé par les organisations syndicales et patronales du spectacle et de l'audiovisuel, il sera repris dans la convention générale d'assurance-chômage."

Les milieux professionnels ont réagi positivement. Le Syndecac salue le principe de la loi et le changement annoncé des méthodes de gouvernance de l'assurance-chômage. Il salue aussi les chiffres de l'expertise, qui "démontrent en particulier que le retour à une date anniversaire avec 507 heures travaillées en 12 mois, assorti de dispositifs de franchise et de plafonnement du cumul des salaires et des indemnités est un objectif réaliste, y compris financièrement"

La CGT-Spectacle constate que "ce rapport reprend bon nombre de nos contributions", et que "ce rapport ainsi que les annonces du Premier Ministre confirment la légitimité du régime spécifique des salariés intermittents, qui sera inscrit dans la loi dès le premier semestre 2015, ce que nous demandions depuis 2007".

LE CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU A SON SCHÉMA DIRECTEUR

115 millions d'euros vont être investis d'ici 2024. C'est la première phase d'un programme de travaux qui devrait durer trente ans.

Après quatre ans d'un diagnostic méticuleux de l'état du monument, qui avait révélé « un état de dégradation et de vétusté préoccupant », le Château de Fontainebleau a son schéma directeur, lancé officiellement sur place lundi 26 janvier par la ministre de la culture. Ce schéma prévoit, pour un montant total de 115 millions d'euros, un premier programme de travaux qui doivent s'étaler jusqu'à 2024. Les projections du schéma directeur font état d'un chantier devant durer une trentaine d'années, pour un total de 300 millions.

La tranche programmée doit être réalisée en trois phases de quatre ans, orientées chacune vers trois préoccupations : sécurité, restauration du patrimoine, accueil du public. Le schéma directeur accompagne le projet d'établissement du Château, qui se donne pour ambition d'accueillir 700 000 visiteurs au terme de ces douze années, contre 350 000 en 2009 et 517 000 en 2014. Le schéma directeur prévoit notamment l'ouverture de nouveaux espaces au public, la restauration des perspectives des jardins et du parc, et l'installation d'un pôle dédié au jeune public.

Le Château de Fontainebleau a quitté en 2009 le giron direct de l'État pour être géré par un établissement public. Son président, Jean-François Hébert, s'est installé avec aisance dans cette autonomie, avec des résultats commerciaux



incontestables : une croissance moyenne de la fréquentation de 4,9% par an depuis 2006, proche de celle de Versailles (5,1%), et une politique de mécénat qui a porté ses fruits, avec, parmi ses résultats les plus spectaculaires, la réouverture, l'an dernier, du théâtre impérial grâce au soutien de l'Émirat d'Abu Dhabi (acquis, il est vrai, dans le cadre de l'accord sur le Louvre Abu Dhabi). Le château compte sur le mécénat pour restaurer notamment des éléments de décor, et estime à 50 millions d'euros le montant des travaux de restauration et de mise en valeur qui pourraient être pris en charge par le mécénat.

L'autonomie favorise aussi la politique, engagée par Jean-François Hébert, de concession d'espaces dans l'immense domaine que constitue le Château. Ce pourrait être le cas pour un auditorium et un restaurant.

Le ministère de la culture considère que « Les schémas directeurs, tel celui lancé

aujourd'hui au Château de Fontainebleau, constituent, dans le cadre de la politique souhaitée par la Ministre, un précieux instrument de pilotage des politiques d'investissement et un outil de dialogue efficace entre le ministère et ses établissements. »

FESTIVAL D'HISTOIRE DE L'ART

La 5ème édition du Festival d'histoire de l'art aura, comme les précédentes, Fontainebleau pour cadre. Le thème de l'année en est « Matière de l'œuvre », et le pays invité est les Pays-Bas.

« Entre histoire de l'art et histoire des techniques, nous est-il expliqué, la matière de l'œuvre interroge ce lien entre le sujet représenté et l'œuvre elle-même, l'artiste et l'apparition de nouveaux matériaux. »

29 au 31 mai
Château et ville de Fontainebleau
www.festivaldelhistoiredelart.com

WATERLOO, DEUX CENTS ANS ET UNE MANNE TOURISTIQUE

Waterloo s'appête à célébrer, le 18 juin, le 200ème anniversaire de la bataille. Les communes du champ lui doivent aujourd'hui leur prospérité : elle leur vaut de recevoir tous les ans 300 000 visiteurs. Avec les manifestations liées à l'anniversaire, elles espèrent en attirer cette année 500 000, dont 100 000 pour les seules quatre journées qui concentreront les principales animations, du 18 au 21 juin. La commémoration prendra alors principalement la forme de reconstitutions historiques qui



mobiliseront 5000 figurants et 300 chevaux. Sont prévus aussi un colloque sur la genèse de la bataille et ses conséquences sur le sort de l'Europe (7 mars), et une exposition « Wellington - Napoléon : destins croisés » (21 mars au 31 juillet).

Les manifestations sont organisées par l'ASBL (association de droit belge) « Bataille de Waterloo 1815 » qui en a confié la réalisation à une société belge spécialiste d'événementiel, VO Communication. L'année sera aussi marquée par l'ouverture d'un Mémorial, pour lequel 40 millions d'euros ont été investis, et la restauration de monuments du site.

LE MUSÉE GUSTAVE MOREAU RETROUVE SA JEUNESSE

RENDEZ-VOUS

REMBRANDT



40 peintures, 20 dessins et 30 gravures des "années de plénitude" (1652 à 1669, année de sa mort) du peintre sont proposées au Rijksmuseum à Amsterdam du 12 février au 17 mai. En collaboration avec la Tate Gallery de Londres, qui a présenté l'exposition jusqu'au 18 janvier.

Réouvert en 2013 après un programme de rénovation étalé sur dix ans, le Rijksmuseum a attiré 2,45 millions de visiteurs l'an dernier.

www.rijksmuseum.nl/fr

SIENNE À ROUEN

Le musée des beaux-arts de Rouen présente à son tour l'exposition sur Sienna que les Bruxellois ont pu voir à Bozar du 10 septembre au 18 janvier. L'exposition nous rappelle le rôle majeur que joua la rivale de Florence "aux origines de la Renaissance". Deux siècles qui ont marqué l'art occidental, en 70 chefs-d'œuvres

21 mars au 17 août
mbarouen.fr

Le rez-de-chaussée est rendu à son état d'origine, celui qu'avait voulu le peintre

Le rez-de-chaussée du musée Gustave Moreau a réouvert au public le 22 janvier. La décision de lui redonner une vocation de salles d'exposition, qu'il avait perdue il y a un peu plus de dix ans pour faire place à l'administration du musée, a été permise par le plan musées de Frédéric Mitterrand. Ont pu alors être dégagés les crédits nécessaires à des travaux qui ont coûté au total 2,41 millions d'euros et ont, parallèlement, permis d'installer en sous-sol, sous la maison et sous le jardin, les salles de réserves et le cabinet d'arts graphiques (qui sera ouvert aux chercheurs sur rendez-vous).

La restauration, conduite par la directrice du musée, Marie-Cécile Forest, se veut fidèle à l'esprit du lieu et à l'intention de Gustave Moreau lui-même.

C'est que ce musée n'est pas un musée ordinaire. Il est installé dans la maison de l'artiste, celle qu'il habita dès sa jeunesse avec ses parents et où il est mort. C'est lui qui a souhaité que cette maison devienne un musée, lui qui a choisi les œuvres à exposer et leur ordonnancement, lui qui a légué l'ensemble à l'État, lui qui a souhaité que rien ne bouge de cette



installation, "au moins aussi longtemps que possible", demandait-il dans son testament. Les années cinquante n'avaient pas tout-à-fait respecté ce vœu, dans ce rez-de-chaussée. Elles avaient blanchi les murs selon la mode de l'époque. La restauration s'est appliquée à retrouver l'esprit fin XIXème, mais aussi les couleurs, les peintures et les papiers peints que l'analyse des documents et des murs eux-mêmes a permis de reconstituer.

Un cadre qui retrouve ses origines, donc, pour accueillir, sur 80 mètres carrés, pas moins de 400 peintures, des centaines de dessins et des aquarelles.

L'ensemble du musée, avec ses trois étages, est riche de près de 25 000 œuvres, dont plus de 15 000 de la main de Gustave Moreau: peintures, 13 000 œuvres graphiques dont 10 000 dessins et 3000 photos ou gravures. Le musée a ouvert en 1903, soit cinq ans après la mort de l'artiste. Le premier conservateur fut un ancien élève de Gustave Moreau aux Beaux-arts: Georges Rouault.

14 rue de la Rochefoucault 9è
www.musee-moreau.fr

Catalogue *La Maison musée de Gustave Moreau* Somogy 25 euros

Le Fonds Régional d'Art Contemporain Champagne-Ardenne, fermé depuis deux ans pour cause de travaux dans le collège des Jésuites de Reims où il est installé, rouvrira ses portes le 25 juin. Sa directrice, Florence Derieux, souligne que pendant la fermeture, le FRAC a été très actif dans la région, en France et à l'étranger, selon la vocation des FRAC.

Année record pour le Museum national d'histoire naturelle, grâce notamment à la réouverture du Zoo de Vincennes, qui a accueilli 1,5 millions de visiteurs en huit mois, soit une fréquentation supérieure de 15% aux prévisions. L'ensemble des sites payants ont totalisé 3,6 millions de billets vendus, soit une augmentation de 75% sur 2013. La Grande galerie de l'évolution, qui célébrait ses vingt ans, a accru de 25% la fréquentation de son exposition permanente (800 000 visiteurs). Vincennes n'a pas fait d'ombre à la ménagerie, qui a accueilli 650 000 visiteurs.

LES ÉDITIONS FRÉDÉRIC PAJAK À LA HALLE SAINT-PIERRE

Une illustration du dessin, dans sa diversité, par le fondateur de la revue "Les Cahiers dessinés"

La Halle Saint-Pierre, temple parisien de l'art brut, s'est confié pour sept mois à Frédéric Pajak. Écrivain, dessinateur, prix Médicis de l'essai 2014, Frédéric Pajak est le créateur des éditions et de la revue « Les cahiers dessinés », et c'est la parution du numéro 10 de la revue qui est l'occasion-prétexte de cette exposition. Des dessins, il y en a de toutes sortes dans l'exposition, qui réunit plus de 500 œuvres de 70 artistes, dressant un panorama de plus d'un siècle, de Victor Hugo à aujourd'hui. Des œuvres d'inspirations diverses, puisque voisinent dessins de peintres, d'humour et de presse et d'art brut, des noms célèbres (d'Alechinski à Saul Steinberg, le dessinateur des une du New-Yorker) et des noms restés dans l'ombre, des profils humains contrastés.

On aurait pu redouter la cacophonie d'un assemblage a priori hétéroclite. C'est le contraire qui se produit. Pourquoi est-ce que cela marche ? on ne peut l'expliquer que par la personnalité de Frédéric Pajak, telle que la confirment des artistes exposés. Les deux Suisses Edmond Quinche et Olivier Saudan le disent ensemble : Frédéric Pajak, c'est à la fois un œil remarquable et l'amour des artistes. « Les



choses ne se détruisent pas, elles s'éclairent », constate Edmond Quinche. Olivier Saudan se souvient que, dans son atelier, Frédéric Pajak a fait un choix surprenant mais judicieux. L'un et l'autre soulignent, rejoints par le Suisse d'origine tchèque Pavel Schmidt, qu'à travers ses choix, il n'a pas cherché, comme le font trop de commissaires, à utiliser des œuvres au profit d'une idée, mais qu'il s'est effacé derrière elles. Et voilà comment on produit un ensemble solide, dans lequel Edmond Quinche dit avoir trouvé des stimulants pour son propre travail.

De l'ensemble, on ne peut s'empêcher de détacher deux destins particuliers. Celui de

Bruno Schultz, d'abord. Juif polonais, écrivain angoissé et baroque, peintre dessinateur à la veine expressionniste et à l'œuvre d'une grande maîtrise technique, abattu dans une rue de sa ville par la Gestapo en 1942. Et celui de Marcel Bascoulard, autodidacte et marginal, qui passa sa vie à faire des dessins méticuleux et vides de présence humaine de sa ville de Bourges (*notre illustr.*), avant d'être assassiné en 1978 ; les Cahiers dessinés viennent de lui consacrer une importante monographie. Le 10ème numéro des Cahiers dessinés constitue le catalogue de l'exposition.

2 rue Ronsard 18è
www.hallessaintpierre.org

Un musée des cultures du monde a ouvert à Barcelone le 7 février. Il présentera les arts d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie "dans une perspective pluridisciplinaire". La première exposition temporaire aura pour thème "Écritures".

<http://museuculturesmon.bcn.cat>

C'est au peintre allemand Jörg Immendorff (né en 1945) que la Fondation Maeght, à Saint-Paul-de-Vence, a choisi de consacrer sa prochaine exposition. On y verra une cinquantaine de peintures des années 1970 à 2007, et quinze sculptures (28 mars au 14 juin).

www.fondation-maeght.com

RENDEZ-VOUS

CHERCHER LE GARÇON AU MAC VAL

Le MAC VAL, musée d'art contemporain du Val de Marne, célèbre ses dix ans avec, pour commencer l'année, une exposition réunissant "une centaine d'hommes artistes qui, d'une manière ou d'une autre, interrogent et déstabilisent les modèles établis de la masculinité".

Suivront, du 13 juin au 20 septembre, les maquettes d'architecture des futures gares du Grand Paris et, du 24 octobre à janvier 2016, une exposition monographique consacrée à François Morellet.

7 mars au 30 août
www.macval.fr

SALON DU LIVRE RARE

Le 27ème Salon International du Livre rare & de l'Autographe aura pour thème "Police de caractères",. Son invité d'honneur sera le Fonds historique de la Préfecture de Police

24 au 26 avril
Paris Grand Palais
www.salondulivreancienparis.fr

DDESSIN

La troisième édition de "DDessin, cabinet de dessins contemporains", reprend le cadre qui lui a bien réussi, les verrières de l'Atelier Richelieu, 60 rue de Richelieu à Paris. Elle réunira une vingtaine de galeries françaises et étrangères. Deux tables rondes seront consacrées la première à "la constitution d'une collection de jeunes artistes", la seconde à "dessiner maintenant".

27 au 29 mars www.ddessinparis.com

LA CÉLÉBRATION DE L'ULTRA-COURT

RENDEZ-VOUS

RELATIONS EURO-ARABES

Les relations euro-arabes et le développement culturel local font l'objet d'un séminaire de réflexion organisé par le Fonds Roberto Cimetta avec l'appui de la Région Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit, pour les représentants des collectivités locales et régionales européennes, "de débattre avec des experts culturels arabes et européens des nouveaux mécanismes et modèles de coopération à mettre en œuvre dans la région euro-arabe pour permettre à l'action culturelle de prendre toute sa place et participer à la durabilité de nos échanges et nos économies."

27 février

Antenne de la Région Nord-Pas-de-Calais

14 rue de la Science Bruxelles
info@cimettafund.org

CLAIRVAUX CÉLÈBRE

SES 900 ANS

L'abbaye de Clairvaux, fondée en 1115 par Saint Bernard, célèbre son 900ème anniversaire par une série d'événements : expositions, concerts, conférences, colloques, etc. L'exposition majeure sera à Troyes ; elle traitera de la vie monastique, politique et intellectuelle de l'abbaye du XIIè au XVIIIè siècle.

Depuis Napoléon, la moitié de Clairvaux est occupée par une prison. L'autre moitié est sous tutelle du ministère de la culture, qui participe à l'organisation des manifestations de l'anniversaire avec le Conseil général de l'Aube et l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, qui anime l'abbaye depuis 1979.

www.clairvaux-20015.fr

Le Mobile Film Festival a dix ans. Un modèle, un défi, un tremplin.

Le Mobile Film Festival célèbre son dixième anniversaire. Il est né d'une idée simple : réaliser un film d'une minute sur un téléphone mobile, et l'adresser au festival qui en sélectionne 50. Pour cette dixième édition, 742 films sont parvenus de 18 pays, et 52 ont été sélectionnés. Un jury que préside Gérard Krawczyk (Taxi 2, Taxi 3 et Taxi 4) décernera six prix, qui seront remis le 10 février.

En dix ans, les mobiles ont

considérablement changé, gagnant en qualité technique. Et le festival lui-même s'est structuré, allant vers l'accompagnement des réalisateurs primés. Des bourses attribuées à quatre d'entre eux leur ont permis de réaliser leur premier court métrage, véritable tremplin pour eux avec leur inscription dans le circuit des festivals internationaux, comme en témoigne Guillaume Renusson, lauréat 2013. Le lauréat 2014, Sylvain Certain, fort de sa bourse

de 15 000 euros, a dès cette année pu réaliser son court métrage, "Première nuit", avec un budget total de 60 000 euros. Depuis cinq ans, le festival est accompagné par un seul financeur, la BNP, qui lui assure la stabilité et lui permet de mener à bien des projets nouveaux, comme la création d'une "Mobile Academy", qui offre des formations en workshops aux quelque trente artistes primés depuis quatre ans.

2014, UNE BONNE ANNÉE POUR LES SALLES DE CINÉMA

Une année à succès pour le cinéma en France, se réjouit le Centre national de la cinématographie (CNC). 2014 est en effet, avec 208 millions d'entrées dans les salles, la troisième meilleure année de ce point de vue depuis cinquante ans, après 2011 (217 millions), et 1967 (211,5 millions). Les meilleures performances de l'année sont à mettre au crédit

de deux films français dont il n'est pas sûr qu'ils laissent une grande trace dans l'histoire du cinéma, "Qu'est-ce que j'ai fait au bon Dieu" (12,3 millions d'entrées) et Supercondriaque (5,3 millions). Vient en troisième position un film qu'un mauvais règlement permet de qualifier de film français, l'affligeant "Lucy", film en anglais de Luc Besson (5,2

millions).

Un chiffre préoccupant cette année : la part des films autres que français et américains continue de baisser : elle atteint à peine 11% des entrées totales, contre 12% en 2013. Ces films représentent un total de 22,88 millions d'entrées, loin de la moyenne des dix dernières années (27,14 millions).

FIGUERES : FESTIVAL DU CIRQUE

La 4ème édition du festival international de cirque de Figueres (Catalogne) aura lieu du 26 février au 2 mars. Il présentera, pour 24 attractions sous un chapiteau sans mat pouvant accueillir plus de 2000 spectateurs.

Le festival, qui se présente comme le deuxième en importance en Europe après celui de Monte-Carlo, offre la particularité de ne programmer que des numéros

inédits en Europe. Il offre parallèlement des conférences, exposition, présentation de livres...

Le festival est organisé par une fondation privée sans but lucratif, la « Circus Arts Foundation », qui par ailleurs gère deux importantes collections d'objets et documents liés au cirque. Son budget est de 583 000 euros, apportés à 62% par les organisateurs, aidés par des

subventions de la Ville de Figueres et de la région (Diputatio) de Girona, et par du mécénat. La Fondation porte le projet de la réalisation d'un grand musée européen du cirque.

Situé à quelques kilomètres de la frontière française, le festival espère attirer un public français, la France ayant une tradition circassienne plus ancrée que l'Espagne.

www.festivaldelcirc.com/fr

UN MOIS CULTUREL EN BREF

2 janvier

Le ministère de la culture veut inciter "les acteurs de la publicité" à s'engager "dans une démarche volontaire d'éviction des sites ne respectant pas le droit d'auteur et les droits voisins." Le ministère souhaite "inciter les acteurs de la publicité à s'organiser de manière à ne plus alimenter en ressources publicitaires les sites illicites".

4 janvier

Mort de l'écrivain occitan Yves Rouquette.

7 janvier

Recevant le rapport de la mission de concertation sur l'intermittence, le Premier ministre a annoncé d'une part la levée immédiate de la réserve de précaution de 8% sur les "missions" création et transmission des savoirs du budget du ministère de la culture, d'autre part l'augmentation à partir de 2016 du budget de la culture.

7 janvier

Réouverture au Havre du "Volcan", scène nationale, après plus de trois ans de travaux pour cause de dégradation par le temps du bâtiment d'Oscar Niemeyer.

10 janvier

Mort à 92 ans du réalisateur italien Francesco Rosi, auteur de "Main basse sur la ville" et de "L'affaire Mattéi".

12 janvier

Le ministre de l'économie et la ministre de la culture confient à Lyne Cohen-Solal, adjointe au maire de Paris "chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art," une mission consacrée à la mode. Lyne Cohen-Solal devra faire, avant la fin du printemps, des recommandations portant sur l'enseignement supérieur de la

mode en France et sur la place et l'image de la mode en France, ainsi que sur "l'écosystème de la mode", c'est-à-dire "ses spécificités et ses zones de contact avec d'autres secteurs (comme celui du luxe, des métiers d'art ou de la création contemporaine) "

20 janvier

La Mairie de Paris annonce qu'elle va consacrer 52,5 millions d'euros à des travaux dans ses deux grands théâtres voisins, le Châtelet et le Théâtre de la Ville : 26,5 millions pour le premier, 26 millions pour le second. Ces travaux, précise la Mairie, « permettront d'assurer les mises aux normes d'accessibilité pour tous ainsi que la modernisation des équipements techniques des deux théâtres ».

La Mairie ajoute que « Le Théâtre de la Ville bénéficiera par ailleurs d'une restructuration de ses espaces d'accueil et d'une réfection partielle de la salle de spectacle », et que

« La salle et les espaces publics du Théâtre du Châtelet seront eux aussi rénovés. »

Les travaux se dérouleront de septembre 2016 à l'été 2018 pour le Théâtre de la Ville, et de janvier 2017 à l'été 2019 pour le Châtelet

23 janvier

Au FIPA, la ministre de la culture annonce, pour la fin du semestre, des mesures en faveur de l'animation française, centrées sur les auteurs.

24 janvier

Ouverture des manifestations de "Mons, capitale européenne de la culture" 2015. Mons partage ce titre avec la ville tchèque de Pizen. La ville, qui a beaucoup investi (notamment dans cinq nouveaux musées), espère recevoir deux millions de visiteurs.

LA PHILHARMONIE DE PARIS

La Philharmonie de Paris, la grande salle symphonique tant attendue, a été inaugurée le 14 janvier. La Cour des comptes a salué cette ouverture à sa manière, en rendant public le référentiel qu'elle avait consacré à l'automne à l'ensemble Cité de la musique, Pleyel et Philharmonie. Parmi les griefs formulés par la Cour des comptes figure son agacement devant les objectifs de démocratisation associés à un "objectif d'autofinancement des coûts de plateaux des concerts... ramené de 100 %, taux obtenu à Pleyel, à 80 %", ce qui "constituera un manque à gagner".

Par ailleurs, la Cour s'inquiète notamment de "la soutenabilité financière" du nouvel ensemble Cité de la musique - Philharmonie - Orchestre de Paris, réunis au sein d'un établissement public industriel et commercial. Elle constate que l'issue des négociations entre l'État



et la Ville de Paris est incertaine et considère comme urgent et impératif que les modalités de financement public du futur établissement soient arrêtées par l'État et la ville de Paris". Un des points sur lesquels les ministères des finances et de la culture, destinataires du référentiel, apportent

une réponse. Ils indiquent que l'État "financera 100% de la Cité de la musique et 60% de l'Orchestre de Paris et à l'avenir une part majoritaire du fonctionnement de la Philharmonie de Paris, il financera à majorité le futur établissement public national fusionné".

POLICULTURES

Directeur de la publication et rédacteur en chef

Philippe PUJAS

Ont contribué à ce numéro :

Jacques Bertin

Philippe Poirrier

Conception graphique :

Estève GILI

esteve.gili@free.fr

POLICULTURES

La lettre des politiques culturelles

et artistiques

est éditée par :

SPC SARL.,

7, rue de l'Église

60790 MONTHÉRLANT

Tél. : 33 (0)3 44 08 66 80

Courriel : policultures@orange.fr

www.policultures.fr

UNE POLITIQUE SYMBOLIQUE RÉPUBLICAINE

en bref

Les 97 monuments gérés par le Centre des monuments nationaux ont, ensemble, accueilli l'an dernier près de 9,5 millions de visiteurs, soit 3% de plus qu'en 2013, indique le CMN. Le plus visité de ces monuments reste l'Arc de Triomphe, qui a reçu 1,75 million de visiteurs.

Les grandes manifestations de l'année ont stimulé la demande. C'est le cas au château d'Angers qui, grâce à l'exposition " Saint Louis, Roi de France en Anjou ", dans le cadre de la célébration du 800^{ème} anniversaire de la naissance de Saint-Louis, a porté sa fréquentation à 35 000 visiteurs, soit 30% de plus que pour la période correspondante de 2013. C'est aussi le cas de la Conciergerie, qui a reçu 196 000 visiteurs pendant l'exposition "Saint-Louis", du 8 octobre au 11 janvier.

358 733 : c'est le nombre de visiteurs qu'a attirés, en 90 jours, l'exposition consacrée par le Centre Pompidou à la peinture de **Marcel Duchamp**. La précédente exposition consacrée à Duchamp par le Centre Pompidou, en 1977, soit l'année de l'ouverture du Centre, avait compté 91 000 visiteurs.

1,5 millions de visiteurs au musée de l'Armée aux Invalides l'an dernier. C'est un record, grâce notamment au succès de l'exposition sur la Grande Guerre "Vu du front". Cette année, deux grandes expositions sont programmées : *Churchill - De Gaulle* (10 avril au 25 juillet) et *Chevaliers et bombardes. D'Azincourt à Marignan* (7 octobre au 24 janvier)

800 millions d'euros : c'est le chiffre d'affaires de la vidéo en France l'an dernier, selon GfK. C'est 10% de moins qu'en 2013. En 2004, les ventes atteignaient 2,4 milliards d'euros.

MONNIER Gérard et COHEN Evelyne (dir.), La République et ses symboles. Un territoire de signes, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, 439 pages. 40 Euros.

FUREIX Emmanuel (dir.), Iconoclasme et révolutions, de 1789 à nos jours, Champ Vallon, octobre 2014, 320 pages, 26 euros.

La manifestation citoyenne du 11 janvier dernier a suscité une réactivation de la symbolique républicaine. Le dessin de Plantu, à la une du Monde du 9 janvier, s'appuyait sur une appropriation du tableau de Delacroix « La liberté guidant le peuple » (1831). La une du lundi 12 janvier proposait une photographie de la place de la Nation, contre-plongée de la foule agglutinée sur la statue de Jules Dalou « le Triomphe de la République » (1889). Cette photographie de Stéphane Mahé (agence Reuters) sera choisie par une douzaine de quotidiens à vocation internationale, et a également été reproduite sur une bache sur la façade du Centre

Pompidou, où elle devrait rester plusieurs semaines.

Deux ouvrages collectifs permettent de mieux comprendre l'histoire de cette symbolique, de la Révolution française à nos jours. Ils confirment, à la suite notamment des travaux pionniers de Maurice Agulhon, l'intérêt des études qui portent sur l'histoire des politiques symboliques, intégrées peu ou prou aux politiques culturelles, à l'échelle de l'Etat comme des collectivités territoriales. Le 21 septembre 1792, la Convention abolit la monarchie. Elle décréta, dès le lendemain, que les actes publics seraient datés de l'an I de la République française. Les révolutionnaires croyaient à la vertu pédagogique des images : la République au sens d'Etat dépourvu de monarque fut représentée par une femme en habit antique, allusion à la République romaine. L'abbé Grégoire proposa de l'assimiler à l'image de la Liberté, représentée sous les traits d'une femme vêtue à l'antique, debout, tenant de la main droite une pique surmontée d'un bonnet phrygien ou bonnet de la Liberté et s'appuyant de la gauche sur un

faisceau d'armes, symbole d'union. On vit en citoyen à travers une série de pratiques culturelles (notamment lors des fêtes révolutionnaires) et de représentations symboliques. Cette symbolique républicaine, victime de gestes iconoclastes dès le Consulat, et surtout dans les premiers jours de la Restauration, est réactivée au printemps 1848, et s'impose durablement sous la Troisième République, à partir des années 1880.

Philippe Poirrier

Le dessin de Plantu :
www.cartooningforpeace.org/

La photographie de Stéphane Mahé:
<http://tempsreel.nouvelobs.com/charlie-hebdo/20150116.OBS0160/charlie-hebdo-tous-unis-meme-sur-la-facade-du-centre-pompidou.html>

Voir aussi sur le site L'Histoire par l'image : Les figures symboliques de la Seconde République (1848)
www.histoire-image.org/site/etude_comp/etude_comp_detail.php?i=97&d=1&m=poirrier

ÉDUCUER (suite de la page une)

qui ne demande qu'à être mobilisé. C'est bien la direction qui semble être prise, si l'on en croit les déclarations du Président de la République et du gouvernement. Les deux ministres les plus impliqués dans l'éducation "artistique et culturelle", celle de l'éducation nationale et celle de la culture, donnent ces jours-ci l'impulsion politique nécessaire. Le moment de vérité viendra avec les moyens - pas seulement financiers - qui seront dégagés, et la vigueur de l'engagement public. "Éducation culturelle et artistique" : plus que jamais, il faut distinguer les deux. La culture, aujourd'hui, se pense beaucoup en termes de diversité culturelle. C'est à cette

diversité qu'on pense le plus spontanément, quand on associe culture et banlieues. Banlieues (ou quartiers) étant entendus comme les territoires où se concentrent les populations les plus fraîchement installées en France. Là, donc, où se trouvent le plus de déracinés. Qui aspirent pour la plupart, très humainement, à ne pas se couper complètement de leurs racines, et donc de garder vivante, en eux, la culture de leurs origines. C'est un mouvement qui mérite d'être accompagné. L'éducation culturelle est un bon foyer pour ce partage. Cette même éducation culturelle apporte les éléments de compréhension de la société qui est non plus celle de leurs parents ou celle qu'ils

viennent de quitter, mais celle qui est la leur *hic et nunc*.

Des équipes artistiques, depuis des années, excellent dans ce double exercice, parce qu'elles sont les mieux placées pour réveiller les ressorts du sensible, et traduire en gestes et en paroles la complexité des situations. Mais l'art va au-delà. L'éducation, la large implantation des équipements culturels dans tout le pays sont autant d'atouts pour ouvrir les esprits à la curiosité de la création passée et à venir, et à élargir l'horizon. Avec ses limites: comment donner le goût du large à une société dont l'horizon est borné par le chômage ?

Philippe Pujas